

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA26 220035 adopté en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA26 220035 visant à modifier la résolution CA25 220258 autorisant la construction d'un projet d'habitation pour l'immeuble situé au 2720-2740, rue Saint-Patrick (lots 1 728 956, 1 728 957, 1 380 756, 1 728 958 et 1 380 757 du cadastre du Québec) (dossier 1264334002) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2026, le projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **25 mars 2026, dès 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce projet de résolution vise à modifier les dispositions relatives à la contribution en logement social et abordable afin de préserver les engagements en matière de logement social ou abordable compte tenu de modifications au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par cette dernière, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse : [Dossiers à l'étude en matière d'urbanisme dans Le Sud-Ouest](#).

.

FAIT à Montréal, le 13 mars 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude